



95 Chemin du Dindolet
Quartier Ste-Catherine
cugistoria@wanadoo.fr
13780 CUGES-les-PINS
499 025 344 00015 - 913E

Assemblée générale du 30 janvier 2026

Présents : mesdames Agnès Airaud-Chiara, Michèle Amar-Carbone, Chantal Clerc, Chantal Jalmar, France Leroy et messieurs Frédéric Adragna, Christian Foschi, Christian Kerneis, Christophe Leroy, Gilles Liccioni.

Jean-Paul Demouveaux a donné procuration à France Leroy, Gilles Aicardi à Chantal Clerc, Michel Chiara à Agnès Airaud-Chiara, Alain Amalric à Gilles Liccioni, Willy Lemoine à Michèle Amar-Carbone, Michèle Bérenger à Chantal Jalmar, Corinne Jayne à Christian Foschi.

Se sont excusés : Roland et Yolande Olivier, ainsi qu'Alain Ramel.

Rappel de l'Ordre du jour :

- ⇒ Bilan moral 2025
- ⇒ Bilan financier 2025
- ⇒ Projets 2026
- ⇒ Paiement des cotisations 2026
- ⇒ Démission du Conseil d'administration élu en 2024, élection d'un nouveau Conseil
- ⇒ Questions diverses.

Le quorum, calculé conformément à l'article 16 des statuts en fonction du nombre de membres à jour de leur cotisation, étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Bilan moral

La présidente remercie les membres de l'assemblée pour leur présence. Elle présente le bilan moral.

a. Participations :

- Forum des associations en septembre.
- Marché de Noël en novembre :
 - Peu de recettes (132 € au lieu de 423 € l'année précédente), ce qui s'explique par l'absence de nouvelles publications.
 - Vif succès des albums-photos exposés (photos d'école).
- Projet Leader, porté par l'Association des Agriculteurs de Cuges-les-Pins (AACP) dont l'association Cuges Rando Loisirs est également partenaire. Le programme Leader permet de bénéficier de fonds européens pour réaliser des projets de développement et de valorisation des territoires ruraux. Pour mémoire, le projet présenté comporte plusieurs volets destinés à faire découvrir les atouts du Poljé et de son environnement (agriculture, paysages, histoire). Il prévoit la pose de panneaux et de supports QR Codés placés sur des parcours de randonnée. Les QR Codes renverront sur un site Internet qui comportera des liens vers les sites des agriculteurs et de Cugistoria. Le projet vient d'être retenu, et sera subventionné.
 - Question (*France Leroy*) : un chiffrage a-t-il été effectué ?
 - Réponse : elle a été estimée à 12 500 € ; la subvention accordée s'élèvera à 10 000 €, la part d'autofinancement (20%) sera prise en charge par l'AACP.
 - Question (*Frédéric Adragna*) : le projet inclut-il la restauration des suies ?
 - Réponse : effectivement, la remise en état d'une suie fait partie des actions projetées. Elle sera confiée à un ESAT, déjà contacté.
 - Remarque (*Christian Kerneis*) : le projet a été retenu, il reste maintenant un travail important de réalisation.

b. Réalisations

- Les aventures des Lutins farceurs... Sur proposition d'Elodie, secrétaire de l'Etoile Sportive, création d'un Calendrier de l'Avent virtuel : du 1er au 24 décembre, publication quotidienne sur FB de petits scénarios écrits par Elodie en s'appuyant sur l'histoire locale, illustrés par des photos prises dans le village. L'idée était de faire découvrir aux enfants et aux nouveaux habitants l'histoire du village et de ses bâtiments. Excellents retours de ce partenariat.
- Dans le cadre des cérémonies du 11 novembre, création d'un Chemin du souvenir, à savoir pose de panneaux entre les deux monuments aux morts (centre ville et cimetière), saluant la mémoire de chacun des Poilus de Cuges morts pour la France. Cugistoria avait ainsi répondu à une demande de Cathy Marchal qui souhaitait savoir si nous pouvions apporter notre contribution au centenaire du Bleuet de France.
- Le diaporama présenté en 2024 à l'occasion des 100 ans de la Coopé a été complété et transformé en vidéo, désormais disponible sur YouTube. Il reste quelques détails à améliorer.

- Rencontre « De Condorcet à Chouquet » :
 - A rassemblé entre 40 et 50 personnes ayant fréquenté l'ancienne école communale (anciens élèves, instituteurs, parents d'élèves, directeur, personnel communal...).
 - Ambiance décontractée et familiale, public a priori satisfait.
 - En fin de réunion, partage d'un goûter : galettes des rois commandées par la cuisine centrale à la demande de Frédéric Adragna, boissons achetées par France Leroy, gâteaux des rois commandés par l'association à la Cigale Gourmande.
 - Des photos ont été prises par Christian Foschi.
 - Les échanges ont été enregistrés, ce qui facilitera la retranscription des témoignages. Le prêt d'un micro et d'un ampli par Pascal Delahaye ont permis d'améliorer l'écoute des échanges et l'enregistrement.
 - Les personnes qui n'ont pas pu se déplacer, seront rencontrées par la suite.
 - Remarque (*France Leroy*) : Patrick Blanc pourrait apporter le témoignage de son grand-père.
 - Réponse : il sera contacté.
 - Les différents témoignages seront intégrés dans l'étude en cours sur l'histoire de l'école communale. Ce travail, commencé en 2022 avec Jean-Paul Demouveaux, n'est pas terminé. L'étude est cependant bien avancée : nous abordons le 20^{ème} siècle avec la loi de 1905 sur la laïcité. L'objectif est de terminer ce travail pour la fin de l'année.

c. Divers

- Réponses apportées aux demandes de la mairie :
 - Explication nom des rues (projet madame Mozolenski pour QR codes des plaques de rues).
 - Communication d'éléments nécessaires à madame Fanny Saison pour monter le dossier de réhabilitation de l'église, accompagnement lors de la première rencontre avec la Fondation du Patrimoine. Egalement fournis quelques éléments au sujet de la chapelle de l'Annonciade, laquelle présente probablement un intérêt d'ordre historique et architectural particulier.
 - La visite de Cuges prévue par le Comité de Jumelage, que devait organiser Cugistoria, a dû être annulée, les jumeaux Italiens repartant dès le dimanche.

d. Echecs

- Site Ste-Madeleine :
 - Les travaux sont actuellement à l'arrêt, faute d'un retour de la mairie, et ce, malgré l'intervention et l'appui des élus, notamment celui de Frédéric Adragna et France Leroy. Pour mémoire, sommes juste dans l'attente d'une date de rendez-vous avec le DGS sur site. Nous avons besoin en effet de savoir dans quelle direction nous pouvons continuer, et ce que nous pouvons proposer, certaines décisions ne relevant pas de nos compétences. Citons en particulier la décision pour raisons de sécurité de conserver ou de supprimer le grillage.
 - Remarque (*Frédéric Adragna*) : les murs, surtout maintenant qu'ils ont été consolidés, ne présentent pas plus de danger que ceux des Jardins de la ville. Ce grillage n'a pas de raison d'être.
 - Remarque complémentaire (*la présidente*) : l'aménagement de bancs, en utilisant les seuils de trottoirs en pierre donnés par la commune, perd toute raison d'être si le site est fermé au public.
 - Constat : identique à celui lors de l'AG précédente : découragement, n'incitant pas à poursuivre.
 - Remarque (*la présidente*) : on peut parfaitement comprendre n'importe quelle réponse, mais l'absence de réponse est parfaitement incorrecte et irrespectueuse, voire méprisante.
 - Question (*Christian Kernéis*) : en quoi consiste exactement le projet ?
 - Réponse : le projet ne se limite pas à la consolidation des ruines, mais porte sur l'ensemble du périmètre, actuellement à l'abandon. Le site, situé aux abords de l'aire touristique des camping-cars, se trouve dans la continuité des Jardins de la ville et de l'espace Fortuné Jayne, à mi-chemin en direction du parcours de santé. L'idée de base était donc de rendre l'endroit attractif, et ce d'autant plus que le vallon de Ste-Madeleine est emprunté par les randonneurs.
 - Remarque (*France Leroy*) : c'est un projet qui entre pleinement dans les attributions du PNR Ste-Baume, lequel regrette de ne pas être davantage sollicité. La réhabilitation du site mériterait qu'un dossier argumenté soit déposé. Elle se propose pour le présenter et le soutenir auprès des personnes compétentes.
 - Remarque complémentaire (*la présidente*) : Il est possible que le site ait un intérêt culturel et historique supplémentaire, en lien avec les pèlerinages cassianites. Ce n'est pour le moment qu'une hypothèse. Recherches en cours effectuées par Claudette Chaix.

Décision de l'Assemblée générale : A la question posée, à savoir quelle est l'utilité de continuer ?, l'Assemblée générale décide d'interrompre toute intervention. Selon l'évolution des événements, il sera éventuellement envisagé plus tard de solliciter le soutien du PNR et, à cet effet, de constituer un dossier.

- Site Ste-Madeleine – régularisation du cadastre
 - Problématique similaire : aucune réponse aux courriers, copies de courriers, dossiers, copies de dossiers, adressés en mairie à plusieurs reprises, concernant une régularisation du cadastre, lequel depuis 1934 ne tient plus compte des ruines de la chapelle. Le nécessaire a peut-être été fait auprès du Centre des Impôts, mais n'avons eu aucun retour.
 - Question (*France Leroy*) : pourquoi est-il nécessaire de faire figurer au cadastre les ruines de la chapelle, dans la mesure où le rôle du cadastre est purement d'ordre fiscal ?
 - Réponse : c'est une question de traçabilité. Si le cadastre de 1809 n'avait pas signalé les vestiges d'une ancienne chapelle à cet endroit, nous n'aurions eu aucune confirmation quant à son existence.
- Site des Vigneaux : toujours aucune réponse aux différents courriers adressés aux élus concernés pour qu'ils interrogeant l'INRAP (au sujet des recherches sur site des Vigneaux). Le nécessaire a peut-être été fait ? Idem, pas de réponse...
 - Remarque (*Frédéric Adragna*) : il s'était rapproché de l'INRAP qui lui avait communiqué la copie d'un dépliant, ainsi qu'un lien en direction d'un site Internet, l'un comme l'autre traitant du résultat des recherches. Il lui avait également été indiqué qu'en l'absence d'une demande spécifique de la commune, les vestiges étaient automatiquement récupérés par l'Etat. Il transfère à la présidente le message reçu, comportant le nom de son contact.

Décision de l'Assemblée générale : reprendre contact avec cette personne en tant qu'association, sans passer par la mairie. Se renseigner sur les démarches à entreprendre pour une meilleure diffusion des particularités du site auprès des habitants de Cuges. Quid possibilité de récupérer quelques pièces, sachant qu'il faudra en ce cas trouver un lieu adapté ?

- Remarque (*Frédéric Adragna*) : rien n'empêche de concevoir un panneau explicatif qui serait placé sur le site, ou plusieurs panneaux qui pourraient être installés dans la salle commune du bâtiment Unicil.
- Question (*Agnès Airaud-Chiara*) : est-il possible d'avoir connaissance desdits documents ?
- Réponse : la présidente enverra aux adhérents les liens permettant d'y accéder.
- Remarque (*Christian Kernéis*) : généralement, au terme des recherches, les archéologues publient un mémoire que les communes peuvent se procurer. Quant à la récupération du matériel découvert, les ossements ne seraient sans doute pas restitués. Il ne pourrait s'agir que des perles et des tesson de poterie. Mais il y a fort à craindre que les vestiges découverts soient désormais « archivés » à Paris, et qu'il soit trop tard pour les récupérer.

Mis aux voix, le bilan moral est adopté à l'unanimité.

2. *Bilan financier*

La synthèse financière a été adressée à tous les adhérents, afin que chacun ait le temps d'en prendre connaissance et de l'étudier avant l'Assemblée générale. Les comptes détaillés ainsi que tous les justificatifs de dépenses sont mis à la disposition des adhérents présents. En l'absence de Jean-Paul Demouveaux, trésorier, le bilan financier est présenté par la présidente.

On relève en 2025 :

- La stabilité de certaines dépenses (fournitures de bureau, petites fournitures, assurances, location stand).
- La diminution des frais bancaires (le contrat a été modifié depuis le mois d'avril : les frais de gestion sont débités puis remboursés). A voir si le dispositif sera maintenu en 2026.
- La forte diminution du coût des photocopies (il n'y a pas eu de nouvelles publications en 2025), et par suite, la forte diminution des ventes de livrets. Il manque cependant la dernière facture de la Sté 1Pacte (maintenance du copieur), non reçue à ce jour, que nous avons estimée à environ 13 €.
- L'augmentation brutale du coût de fonctionnement du site Internet. Elle semble provenir d'une hausse de tarif de l'hébergeur. Même si la somme reste minime (28,78 € par an), elle semble excessive. Le fournisseur sera contacté.
- La stabilité des adhésions, au nombre de 26 (au lieu de 23 l'année précédente).

Il est précisé que :

- L'écart du poste "consommables informatiques" ne correspond pas à une augmentation de tarif, mais à une commande de cartouches.
- Il apparaît cette année une nouvelle ligne d'écriture, à savoir 28,47 € d'intérêts financiers, le Crédit Mutuel ayant conseillé d'ouvrir un compte livret.

- Les disponibilités financières au 31 décembre 2025, à savoir 2 795,69 €, se répartissent comme suit :
 - Compte courant : 713,73 €,
 - Compte livret : 2038,47 €,
 - Caisse : 43,49 €.
- On enregistre en 2025 un résultat positif, en hausse de 46 % par rapport à 2024, en raison de la baisse globale des frais de fonctionnement, et de l'absence d'opérations exceptionnelles. Il s'agit d'un résultat financier et non pas d'un résultat comptable : le bilan de l'exercice 2025 présente un déficit de 241,25 €, dû aux amortissements du copieur (739,20 €).

Mis aux voix, le bilan financier est adopté à l'unanimité.

3. Projets 2026

En dehors des actions évoquées durant la séance (livre Condorcet, projet Leader, démarches PNR, démarches INRAP), les films d'Odile Cornille, convertis en différents formats (MP4, AVI, MPEG), peuvent désormais être visionnés sur quasiment tous les lecteurs. Il sera demandé à la bibliothèque la procédure à suivre pour une mise à disposition du public.

Claudette Chaix a rencontré deux membres de la "Société Française de Campanologie" (association), venus répertorier les cloches installées à Cuges, au nombre de cinq, et donner leurs caractéristiques (date, nom du fondeur, inscriptions, décors etc.). Il pourrait être intéressant de présenter leurs conclusions au public (expo + conférence + publication ?).

- Question (*Christian Foschi*) : organiser une exposition avec 5 photos de cloches présente-t-il un intérêt ?
- Réponse : cette manifestation pourrait ne pas se limiter à ces 5 cloches, et pourrait permettre d'évoquer l'historique de chacun des bâtiments concernés.
- Remarque (*Chantal Jalmar*) : les cloches font partie du patrimoine, et en dépit des apparences, l'historique d'une cloche peut s'avérer très intéressant. Il ne reste plus d'ailleurs en France que deux fonderies.
- Précision complémentaire : en réalité, il y a six cloches, mais celle de la maison des sœurs n'a pas encore été étudiée.

Les avis étant partagés, la décision sera prise après réflexion, lors d'une prochaine réunion.

Il est également un ancien projet que la présidente aimerait voir se concrétiser : Guillaume Vivaud, premier seigneur de Cuges identifié (13^{ème} siècle), appartenait à la riche famille marseillaise des Vivaux (Cf. Pont de Vivaux). La présidente dispose de différents actes d'état civil et suggère qu'un travail de recherche soit entrepris pour reconstituer la lignée, sachant qu'il existe encore des descendants de nos jours. Elle demande qui serait intéressé par ce projet. Agnès Airaud-Chiara, Chantal Clerc et Chantal Jalmar se portent volontaires. La copie des actes leur sera transmise par mail. Christophe Leroy aimerait avoir accès à ces documents. Ils lui seront également transmis.

4. Paiement des cotisations 2026

Il est procédé au paiement des cotisations, dont le montant n'a pas été augmenté (20 €).

5. Démission du Conseil d'administration - Election d'un nouveau conseil

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'administration élu en 2024 démissionne. Il est procédé à l'élection d'un nouveau Conseil, nommé pour deux ans, à savoir pour 2026 et 2027.

Se représentent : Gilles Aicardi, Agnès Airaud-Chiara, Michèle Amar-Carbone, Chantal Clerc, Jean-Paul Demouveaux, Chantal Jalmar. Corinne Jayne et Gilles Liccioni posent également leur candidature. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Le nouveau Conseil d'Administration se réunira après l'Assemblée générale aux fins d'élire un nouveau bureau.

6. Questions diverses

Pas d'intervention à ce titre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

La Présidente
Michèle Amar-Carbone

La secrétaire
Chantal Clerc